



---

## Conseil de sécurité

### **Briefing: Non-prolifération (République populaire démocratique de Corée)**

New York, le 18 décembre 2024

Déclaration de la Suisse

Lue par Adrian Hauri, Représentant permanent adjoint

---

Madame la Présidente,

Nous remercions la Secrétaire-générale adjointe Rosemary DiCarlo et M. Jonah Leff de Conflict Armament Research pour leurs exposés. Nous saluons la participation des représentants de l'Ukraine, de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) et de l'Union Européenne à nos délibérations.

Les rapports qui viennent d'être faits sont profondément troublants et, si confirmés, les faits constitueraient non seulement des violations du droit international, mais représenteraient un développement qui risque d'avoir de graves conséquences pour la sécurité européenne, asiatique et globale. Trois aspects nous semblent particulièrement importants :

Premièrement, d'un point de vue légal, un déploiement de troupes des forces armées par la République Populaire Démocratique de Corée, si avéré, s'ajouterait au nombre croissant de rapports fondés, faisant état du transfert illégal d'armes à la Russie. Toute transaction d'armes avec la RPDC constitue une violation des sanctions de ce Conseil. Cela concerne la vente, l'achat, l'importation et l'exportation d'armes vers ou depuis la RPDC. L'emploi de missiles balistiques de type KN-23 et l'impact de leur utilisation sur la population civile ukrainienne soulèvent également des questions quant au respect du droit international humanitaire.

Une coopération militaire telle que décrite serait également proscrite selon les résolutions 1718, 1874 et 2270. Alors que la résolution 2397 prévoyait le rapatriement de tous les travailleurs étrangers de la RPDC, la présence de milliers de troupes est inconciliable avec la lettre, et encore moins, l'esprit de cette résolution ainsi que d'autres résolutions contraignantes. Une violation du droit international en alimente ainsi une autre : les infractions aux sanctions envers la RPDC soutiennent l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine.

La Suisse regrette vivement que la prolongation du mandat du groupe d'experts sur la RPDC ait échoué à cause d'un veto russe, alors que ce groupe menait des enquêtes sur les allégations de transferts illégaux d'armes entre la RPDC et la Russie.

Deuxièmement, la Suisse condamne l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Il est consternant que, malgré les appels clairs et répétés de l'Assemblée générale et de la Cour internationale de justice, la Russie continue son agression militaire. L'envoi de forces armées de pays tiers pour la soutenir irait à l'encontre non seulement de ces appels, mais aussi de l'esprit de la Charte de Nations unies elle-même. Nous appelons la RPDC et toutes tierces parties à s'abstenir de toute action susceptible d'alimenter l'agression militaire russe. Et nous appelons une nouvelle fois la Russie à cesser immédiatement les hostilités et à retirer ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien.

Finalement, en ce qui concerne l'architecture de non-prolifération soigneusement construite au fil des cinq dernières décennies, nous appelons la RPDC à prendre des mesures concrètes en vue d'abandonner ses programmes d'armes nucléaires, de missiles balistiques et autres programmes connexes de manière complète, vérifiable et irréversible, et à respecter le moratoire sur les essais nucléaires qu'elle s'est imposé. La Suisse appelle la RPDC à se soumettre à nouveau et le plus tôt

possible au Traité de non-prolifération (TNP) et aux garanties de l'AIEA, ainsi qu'à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Russie, comme état dépositaire du TNP est appelée à le renforcer, non à l'affaiblir.

Madame la Présidente,

Ce Conseil a la responsabilité et le devoir de répondre au double défi que représente l'agression militaire contre l'Ukraine et de dénucléarisation de la péninsule coréenne.

En ce qui concerne l'Ukraine, la Suisse continue de soutenir la recherche d'une solution pacifique et reste prête à contribuer à tous les efforts visant à promouvoir la paix conformément à la Charte de l'ONU, en particulier les principes d'intégrité territoriale et d'indépendance. Rien ne peut justifier les conséquences humanitaires, sociales, psychologiques et économiques désastreuses de cette agression militaire. Elle nuit à tout le monde et ne profite à personne.

Nous continuerons également notre engagement pour une péninsule coréenne dénucléarisée et en paix et encourageons également le recours aux bons offices du Secrétaire général pour un retour au dialogue, à la désescalade et dans la recherche de solutions diplomatiques. Nous encourageons la RPDC à engager un dialogue constructif avec le Conseil et le système onusien.

Je vous remercie.

---

*Unofficial Translation*

Madam President,

We thank Under Secretary General Rosemary DiCarlo and Mr. Jonah Leff of Conflict Armament Research for their presentations. We welcome the participation of representatives from Ukraine, the Democratic People's Republic of Korea and the European Union in our deliberations.

The reports that have just been made are deeply disturbing and, if confirmed, would constitute not only violations of international law, but would represent a development that risks having serious consequences for European, Asian and global security. Three aspects seem particularly important to us:

Firstly, from a legal point of view, a deployment of armed forces troops by the Democratic People's Republic of Korea, if proven, would add to the growing number of substantiated reports of illegal arms transfers to Russia. Any arms transaction with the DPRK constitutes a violation of this Council's sanctions. This includes the sale, purchase, import and export of weapons to or from the DPRK. The use of KN-23 ballistic missiles and the impact of their use on the Ukrainian civilian population also raise questions about respect for international humanitarian law.

Military cooperation as described would also be prohibited under resolutions 1718, 1874 and 2270. While Resolution 2397 provided for the repatriation of all foreign workers from the DPRK, the presence of thousands of troops is irreconcilable with the letter, let alone the spirit, of this and other binding resolutions. One violation of international law thus feeds another: breaches of sanctions against the DPRK support Russia's military aggression against Ukraine.

Switzerland deeply regrets that the extension of the mandate of the panel of experts on the DPRK failed due to a Russian veto, even though the group was investigating allegations of illegal arms transfers between the DPRK and Russia.

Secondly, Switzerland condemns Russia's military aggression against Ukraine. It is appalling that, despite clear and repeated calls from the General Assembly and the International Court of Justice, Russia continues its military aggression. Sending armed forces from third countries to support it would run counter not only to these appeals, but also to the spirit of the UN Charter itself. We call on the DPRK and all third parties to refrain from any action likely to fuel Russian military aggression. And we once again call on Russia to cease hostilities immediately and withdraw its troops from all Ukrainian territory.

Finally, with regard to the non-proliferation architecture carefully constructed over the past five decades, we call on the DPRK to take concrete steps to abandon its nuclear weapons, ballistic missile and related programs in a complete, verifiable and irreversible manner, and to abide by its self-imposed moratorium on nuclear testing. Switzerland calls on the DPRK to return to the NPT and IAEA safeguards as soon as possible, and to sign and ratify the CTBT.

Russia, as the depositary state of the Non-Proliferation Treaty, is called upon to strengthen it, not weaken it.

Madam President,

This Council has the responsibility and duty to respond to the dual challenge of military aggression against Ukraine and the denuclearization of the Korean peninsula.

With regard to Ukraine, Switzerland continues to support the search for a peaceful solution, and remains ready to contribute to all efforts to promote peace in accordance with the UN Charter, in particular the principles of territorial integrity and independence. Nothing can justify the disastrous humanitarian, social, psychological and economic consequences of this military aggression. It harms everyone and benefits no one.

We will also continue our commitment to a denuclearized and peaceful Korean Peninsula, and encourage the use of the Secretary-General's good offices for a return to dialogue, deescalation and the search for diplomatic solutions. We encourage the DPRK to engage in constructive dialogue with the Council and the UN system.

I thank you.